

Les mesures du programme de législature

Dans la première partie de ce document, le Conseil d'Etat présente sa vision du canton pour les années à venir; il y expose son intention de favoriser le rayonnement du canton en préservant sa cohésion et dans l'optique d'un développement durable. A cet effet, il prévoit de consolider les atouts du canton pour lui assurer sa croissance future, d'apporter un certain nombre de réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques et de poursuivre la réforme du secteur public. Ces intentions devront se concrétiser dans le cadre de l'activité ordinaire de l'Etat mais aussi au travers de mesures spécifiquement mises en évidence dans ce programme et dont la liste figure dans la présente partie du document.

Le financement

Dans sa planification financière (*pp. 20 et suivantes*), le Conseil d'Etat explique en détail les paramètres retenus pour la prévision des charges et des revenus. Il réserve bien entendu les dispositions impératives de la constitution cantonale et de la loi sur les finances, en particulier les articles 163 à 165 Cst-VD concernant la gestion financière, la procédure budgétaire et l'assainissement financier. Dans le cadre de la planification financière 2009-2012, le Conseil d'Etat prévoit de financer les mesures du programme de législature de la manière suivante:

- par les dotations prévues pour chaque année dans la planification financière 2009-2012 afin de couvrir l'évolution des charges,
- par une dotation financière spécifique prévue pour chaque année dans la planification financière 2009-2012 en vue du financement des mesures du programme de législature,
- ainsi que par une allocation générale pour des tâches et actions liées aux effets de l'évolution démographique (ces montants correspondent à l'impact prévisible sur le compte de fonctionnement).

(en millions de francs)

Année:	Dotations financières spécifiques pour les mesures du programme de législature	Allocation générale pour les tâches et actions liées aux effets démographiques	Total
2009	188	12	200
2010	252	20	272
2011	259	30	289
2012	298	45	343

Attaché à l'équilibre durable du budget de fonctionnement, le Conseil d'Etat entend se donner la plus grande marge de manœuvre pour financer les mesures du programme de législature qui portent sur des tâches ou des projets nouveaux et nécessaires. Dans cette perspective, si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement de ces mesures, il se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration. La possible mise en œuvre de ce mécanisme pourrait augmenter, de manière progressive d'ailleurs, le financement total disponible pour les mesures du programme de législature: la progression envisagée dans la planification financière porte sur 10 millions de francs en 2009, 35 millions en 2010, puis 70 millions en 2011 et 2012.

28 mesures réparties en sept thèmes

Les mesures présentées succinctement aux pages 12 à 18 ont été regroupées par grands domaines d'activité (thématiques). Comme indiqué, elles reflètent en termes concrets l'action prioritaire que le Conseil d'Etat entend mener durant cette législature pour relever les défis qui attendent le canton ces prochaines années. Certaines de ces mesures relèvent de la seule volonté des autorités vaudoises. D'autres sont le fruit de projets initiés ou de décisions prises à l'échelon fédéral ou intercantonal; elles figurent ici parce qu'elles sont significatives et concourent aux objectifs retenus par le Conseil d'Etat ou participent d'intentions concordantes.

La plupart de ces mesures appelleront une forte collaboration interdépartementale. C'est pourquoi le Conseil d'Etat les a réparties non pas par département, mais selon sept thématiques:

- Politique familiale et cohésion sociale (*pp. 12-13*)
- Formation et culture (*p. 14*)
- Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable (*p. 15*)
- Institutions, justice, sécurité, administration (*pp. 16-17*)
- Economie, emploi, fiscalité (*pp. 18-19*)
- Santé (*p. 19*)
- Démographie (*p. 19*)